

DÉCLARATION LIMINAIRE FS DU 4 SEPTEMBRE 2026

FO PRÉFECTURES & SMI DÉFEND VOS CONDITIONS DE TRAVAIL !

Madame la présidente,

Mesdames et messieurs les membres de la Formation Spécialisée du CSA de réseau préfecture et SGCD.

Aujourd'hui, FO Préfectures et SMI s'adresse à vous et à tous les préfets, administrateurs de l'État pour dénoncer une volonté délibérée de cacher la réalité de la souffrance au travail au sein de tous vos services. Les agents que vous managez, que vous évaluez, et pour qui vous êtes censés garantir des conditions de travail décentes subissent une pression insoutenable, tandis que les rapports qui devraient éclairer cette situation sont systématiquement bloqués ou enterrés.

Le 8 juillet 2026, le rapport du Sénat sur l'épuisement professionnel, fruit d'un travail rigoureux, a été censuré. Ce rapport, qui cartographiait avec précision les mécanismes de l'épuisement professionnel dans tous les secteurs, aurait dû sonner l'alarme. Pourtant, il a été étouffé.

Le ministère de l'Intérieur est un cas emblématique de l'opacité et du blocage.

Depuis mars 2026, le rapport de l'Inspection Générale de l'Administration (IGA) sur la prévention des Risques Psychosociaux (RPS) est bloqué au niveau du cabinet du ministre. Ce rapport, commandé pour évaluer les conditions de travail et proposer des solutions, semble contredire les objectifs de productivité que vous imposez à vos agents.

Pourquoi ce blocage ?

Parce que ce rapport met en lumière ce que vous refusez de voir :

- Des agents en première ligne, soumis à des charges de travail déraisonnables, avec des effectifs en constante réduction.
- Des réorganisations permanentes, imposées sans concertation, qui détruisent les collectifs de travail et aggravent la souffrance psychique et psychologique.
- Des objectifs de productivité irréalistes, qui transforment vos services en usines à cadences, au mépris de la santé mentale et physique des agents.
- Un management par la pression, où les alertes sur les RPS sont ignorées, où les demandes d'accompagnement sont balayées, et où les agents en souffrance sont stigmatisés.

Vous le savez : ce rapport existe. Vous le savez : ses conclusions sont accablantes. Pourtant, vous le bloquez.

Parce que la vérité dérange. Parce que reconnaître la souffrance de vos agents, c'est admettre que vos méthodes managériales sont un échec. Parce que publier ce rapport, c'est risquer de devoir revoir vos priorités : la productivité à tout prix.

Même si FO PREFECTURES et SMI reste toujours et encore auprès des agents des préfectures et des SGCD l'approche des élections nous donne l'occasion de visiter de nombreuses préfectures et de mesurer ainsi les disparités sur les différents sites.

Bien entendu chaque préfet est maître en sa demeure et chaque CSA et FS locale doit gérer les problématiques locales mais les différences sont notables :

Ainsi FO PREFECTURES et SMI s'interroge grandement sur :

- la gestion des différentes vagues de canicule qui ont eu des traitements très disparates suivant les préfectures
- les suites données au dernier baromètre social de l'ATE
- la qualité aléatoire de gestion des incendies très différentes d'un département à l'autre, des décisions opérationnelles fluctuantes impactant d'autant durement les personnels de préfecture obligés de compenser le manquement des moyens nationaux d'intervention, de soutien des forces de sécurité civile sur site, les évacuations successives des populations et la charge mentale subie en côtoyant la souffrance des populations,
- les effets du prix des carburants, s'il a parfois donné lieu au recensement des agents les plus impactés pour éventuellement autoriser plus de télétravail, n'a dans certaines préfectures jamais été abordé en FS ou CSA.
- L'impact des problématiques de paye sur la santé et la vie des collègues.
- la grave agression dont a fait l'objet un agent de sécurité privée en la préfecture de Charente-Maritime n'a pas fait l'objet par le préfet de la convocation d'une délégation d'enquête SST. Compte tenu de la gravité de cette agression, nous demandons une visite de site de la FS du CSAR préfecture et SGCD.

L'accord du 19 février 2024 sur le télétravail prévoit que l'administration met à disposition des télétravailleurs le matériel nécessaire à l'exercice.

Depuis quelques jours certains ordinateurs portables utilisés pour les télétravailleurs ne fonctionnent plus ailleurs que sur le lieu de travail. Certaines préfectures annulent le télétravail pour les agents en possession de certains types de matériel.

Pourtant aucune information n'a été diffusée auprès des représentants du personnel. Quel est aujourd'hui l'impact sur nos collègues et sur les organisations des services ?

Cette situation a-t-elle vocation à perdurer ? Qu'en est-il des agents souvent en déplacement ? Quelles solutions envisagez-vous ?

FO PREFECTURES et SMI vous demande de prendre toutes les dispositions pour que le fonctionnement nominal soit rétabli très rapidement.

**ENSEMBLE POUR UNE ADMINISTRATION
PLUS JUSTE ET PLUS HUMAINE !**

FO PRÉFECTURES
ET DES SERVICES
DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR